

---

**Présidence : Finlande**

## 273ème SEANCE PLENIERE DU FORUM

1. Date : Mercredi 15 décembre 1999

Ouverture : 10 h 20  
Suspension : 11 h 45  
Reprise : 12 heures  
Clôture : 12 h 30

2. Présidence : M. P. Kujasalo

3. Sujets examinés - Déclarations - Décisions :

Point 1 de l'ordre du jour : DECLARATIONS GENERALES

*Dialogue de sécurité* : Belgique (également au nom de l'OTAN) (FSC.DEL/418/99 Restr.), Bosnie-Herzégovine, Croatie (FSC.DEL/417/99 Restr.), Suisse, Etats-Unis d'Amérique, France, Royaume-Uni, Allemagne, Fédération de Russie

Point 2 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE COORDONNATEUR ET LES DATES DU SEMINAIRE SUR LES ARMES LEGERES ET LES ARMES DE PETIT CALIBRE

Président

**Décision** : Le Forum pour la coopération en matière de sécurité a adopté la **Décision** No 8/99 (FSC.DEC/8/99) sur le coordonnateur et les dates du séminaire sur les armes légères et les armes de petit calibre ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Royaume-Uni, Canada, Grèce

Point 3 de l'ordre du jour : RESEAU DE COMMUNICATION DE L'OSCE

Président (annexe), Fédération de Russie, Turquie, France, Italie, Pays-Bas, Pologne, Royaume-Uni, Espagne, Canada, Portugal, Président du Groupe de communications, Etats-Unis d'Amérique, Biélorussie

Point 4 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Projet de décision sur les tâches et les rôles des groupes de travail* : Président (FSC.DD/11/99)
- b) *Mémoire sur le dialogue de sécurité* : Président (FSC.DEL/424/99 Restr.), Etats-Unis d'Amérique, Suisse
- c) *Questions d'organisation* : Président

4. Prochaine séance :

Mercredi 19 janvier 2000 à 10 heures, Neuer Saal



**Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe  
Forum pour la coopération en matière de sécurité**

FSC.JOUR/279  
15 décembre 1999  
Annexe

FRANÇAIS  
Original : ANGLAIS

---

**273ème séance plénière**

FSC Journal No 279, point 3 de l'ordre du jour

**DECLARATION DU PRESIDENT**

Il est entendu que le Président du Groupe de communications est autorisé à accepter, sans préjudice, la proposition de KPN Telecom, qui figure dans le document FSC.GAL/142/99/Rev.1. Le FCS examinera en janvier 2000 les modalités possibles de versement des arriérés sur la base des propositions élaborées par le Centre de prévention des conflits. Le Groupe de communications continuera à étudier les erreurs relevées en vue d'éviter que le dysfonctionnement du réseau ne se répète. Le Président du Groupe de communications poursuivra aussi les échanges de vues avec les parties intéressés pour déterminer s'il y a des exigences quelconques.